

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement d'Angers



**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 30 juin 2026

Cosy n°2026_DEL055

Approbation du procès verbal du comité syndical du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le , s'est réuni en séance ordinaire, à Terra Botanica, route d'Epinard à Angers, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 50 membres en exercice, 36 membres étaient présents, 2 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Ilyas BARBAUD (Choletais - Cholet), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole), Lydie BOURBON (Angers Loire Métropole), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole), Sébastien BOUSSION (Angers Loire Métropole), Alexandre BRANDT-KASPER (Loire Layon Aubance - La Possonnière), Raphaël BRUNET (Choletais - communauté d'agglomération), Séverine CHEVÉ (Anjou Loir et Sarthe - Tiercé), Eric CHOUTEAU (Mauges - Sèvremoine), Laurent DAMOUR (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray)), Christine DECAËNS (Choletais - Lys Haut Layon), Josy FROGER (Angers Loire Métropole), Geneviève GAILLARD (Mauges - communauté d'agglomération), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges - Chemillé-en-Anjou), Philippe GILIS (Mauges), Laurent HAY (Mauges - Montrevault-sur-Èvre), Gérard HOSTIER (Vallées du Haut Anjou - communauté de communes), Thomas JAMME (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Yves JEULAND (Baugeois Vallée - La Ménitrie), Jean-Luc KASZYNSKI (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Alain TOUZET (Choletais), Dominique LARDEUX (Anjou-Bleu - communauté de communes), Jean-Christophe LEFILLATRE (Saint-Martin-du-Fouilloux), Jean-Michel MARY (Mauges - Beaupreau-en-Mauges), Yves MARY (Anjou Bleu - Ombrée d'Anjou), Alain MORINIÈRE (Choletais - communauté d'agglomération), Laetitia NAUD (Mauges - Mauges-sur-Loire), Patrice NUNEZ (Angers Loire Métropole), Chloé PELÉ (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallée - communauté de communes), Florian RAPIN (Angers Loire Métropole), Mathieu ROUSSEL (Loire Layon Aubance - Brissac Loire Aubance), Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Sébastien VOYER (Saumur Val de Loire - Turquant)

Etaient absents

Sébastien BODUSSEAU (Angers Loire Métropole), Philippe BOLO (Angers Loire Métropole), Vincent BOUDAUD (Choletais - communauté d'agglomération), Mickaël BRETON (Angers Loire Métropole), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole), Sébastien LEFEBVRE (Angers Loire Métropole), Anthony LUSSON (Angers Loire Métropole), Patrice MANGEARD (Angers Loire Métropole), Alain MOREAU (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Laurent SAVREUX (Angers Loire Métropole), Sébastien TRIQUENAU (Angers Loire Métropole), Fabien VETEAU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jackie GOULET-CLAISSE (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray))

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-15, applicable par renvoi des articles L. 5211-1, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;

Vu le règlement intérieur du comité syndical du Siéml approuvé par la délibération du comité syndical n° 2026_DEL033 du 16 juin 2026 ;

Vu le procès-verbal du comité syndical du 16 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'approuver en début de séance le procès-verbal de la dernière séance, afin de maintenir la publicité et la transparence des actes du Syndicat ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du comité syndical du Siéml du 16 juin 2026 a été mis à disposition des élus du Siéml sous forme électronique et transmis en même temps que la convocation le 24 juin 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 16 juin 2026, joint en annexe à la présente délibération.

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	50
Nombre de présents :	36
Nombre de votants :	38
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	38

COMITÉ SYNDICAL

MARDI 30 JUIN 2026

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

Objet : Procès-verbal du comité syndical du mardi 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à neuf heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le mercredi 10 juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à Terra Botanica, route d'Epinard à Angers sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, en tant que président sortant, puis celle du doyen d'âge, M. Gérard HOSTIER, puis à nouveau celle du président DAVY.

Sur 50 membres en exercice, 38 membres étaient présents ou représentés par leur suppléant. Un membre a transmis son pouvoir.

1- Accueil des délégués et installation du doyen d'âge

M. Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président sortant. Il invite les membres du comité syndical du Siéml, dont la liste figure en annexe du procès-verbal (présents et absents), à se présenter lors d'un tour de table.

M. Jean-Luc DAVY demande au doyen d'âge de l'assemblée, M. Gérard HOSTIER, de bien vouloir assurer la présidence de séance jusqu'à l'élection du (ou de la) président(e).

2- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

M. Gérard HOSTIER propose de désigner le cadet de l'assemblée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical désignent à l'unanimité M. Ilyas BARBAUD, secrétaire de séance.

3- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 3 février 2026

Emmanuel CHARIL, directeur général des services présente les modalités d'approbation du procès-verbal de la séance du 3 février comme un symbole de la continuité de la gouvernance et précise que, cette approbation et celles qui suivent feront l'objet d'une délibération et non plus, comme cela était le cas jusqu'à présent d'une simple prise d'acte.

Gérard HOSTIER soumet à l'approbation des membres du comité syndical le procès-verbal.

Les membres du comité syndical adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 3 février 2026.

4- Election du ou (de la présidente) du Siéml

Gérard HOSTIER présente les modalités d'élection du Président du syndicat, élu parmi les délégués titulaires au scrutin secret dans les conditions prévues par le CGCT. Il invite ensuite les candidats à se déclarer.

Le comité syndical désigne pour les opérations de vote et de dépouillement : M. Gilles TALLUAU, délégué de la circonscription Saumur Val de Loire et Mme Séverine CHEVÉ, déléguée de la circonscription Anjou Loire et Sarthe en qualité de scrutateurs ; M. Yvan CHARRIER, directeur général

adjoint du pôle Exploitation, données et territoire connecté et M. Eric TELLIEZ, directeur général adjoint du pôle Stratégie énergétique, territoriale et accompagnement opérationnel en qualité d'assesseurs

Jean-Luc DAVY, président sortant, fait acte de candidature.

Il est procédé à l'élection du président au scrutin secret.

Nombre de votants : 39

Résultats du premier tour de scrutin :

- Jean-Luc DAVY : 38 voix
- Christophe POT : 1 voix
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés 39

Jean-Luc DAVY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président du Siéml et immédiatement installé dans ses fonctions.

5- Détermination de la composition du Bureau

Jean-Luc DAVY présente les modalités de composition du Bureau du syndicat et rappelle son évolution au cours des précédentes mandatures. Il souligne la nécessité d'adapter sa composition au développement des activités du Siéml et à la représentation équilibrée des territoires. Il propose de fixer le nombre de vice-présidents à quinze.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité de fixer la composition du Bureau à seize membres, un Président et quinze vice-présidents

6- Election des membres du Bureau

Jean-Luc DAVY présente les modalités d'élection des membres du Bureau. Il précise que peuvent faire acte de candidature les délégués titulaires désignés par Angers Loire métropole ou les collègues territoriaux.

Il est alors procédé à l'élection des membres du Bureau, en commençant par celle du premier vice-président, puis successivement les autres élections jusqu'au quinzième vice-président.

Sont élus :

1 ^{er} VP : Florian RAPIN		2 ^e VP : Jean-Michel MARY	
A obtenu 36 voix		A obtenu 37 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0	Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39	Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	3	Nombre de suffrages déclarés nuls et blanc	2
Nombre de suffrages exprimés	36	Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	18	Majorité absolue	19

3^e VP : Ilyas BABAUD

A obtenu 20 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20
Christine DECAËNS	19

4^e VP : GOULET-CLAISSE Jackie

A obtenu 33 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

5^e VP : Sébastien BODUSSEAU

A obtenu 35 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

6^e VP : Laurent DAMMOUR

A obtenu 35 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

7^e VP : Jérémy GIRAULT

A obtenu 36 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	18

8^e VP : Geneviève GAILLARD

A obtenu 38 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	19

9^e VP : Alain MORINIÈRE

A obtenu 31 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	8
Nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

10^e VP : Eric TOURON

A obtenu 36 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	18

11^e VP : ROUSSEL Mathieu

A obtenu 37 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	19

12^e VP : Gérard HOSTIER

A obtenu 34 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	17

13^e VP : Christophe POT

A obtenu 35 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

14^e VP : Dominique LARDEUX

A obtenu 36 voix	
Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	18

15^e VP : Patrice NUNEZ

A obtenu 34 voix

Nombre de membres présents n'ayant pas voté	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	39
Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	17

7- Lecture de la charte de l' élu local

La lecture de la charte de l' élu local, obligatoire, a été présentée dans ses grandes lignes par le président, rappelant les devoirs de l' élu dans l' exercice de son mandat, probité, équité, confiance, ainsi que les conditions d' exercice du mandat prévues par le Code général des collectivités territoriales.

8- Désignation d' un référent déontologue des élus du Siéml

Jean-Luc DAVY présente les missions du référent déontologue des élus, chargé d' apporter aux membres du comité syndical tout conseil utile relatif au respect des principes déontologiques et à la prévention des conflits d' intérêts dans l' exercice de leur mandat.

Le comité syndical désigne Mme Sandrine TAUGOURDEAU, avocate au barreau d' Angers pour exercer cette fonction.

9- Fixation des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents

Jean-Luc DAVY présente les modalités de fixation des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents ainsi que les montant proposés, conformément aux dispositions du CGCT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve les indemnités de fonction du Président et des vice-présidents aux taux respectifs de 34,41 % et 18,71 % de l' indice brut terminal de la fonction publique ainsi que les plafonds individuels et collectifs de ces indemnités, tels que fixés par le CGCT.

Les membres du comité syndical approuvent à l' unanimité les indemnités de fonction du Président et des vice-présidents.

10- Règlement des modalités de prise en charge des frais de déplacement des délégués du comité syndical

Le Président présente les modalités de prise en charge des frais engagés par les élus dans l' exercice de leur mandat. Il expose les conditions de remboursement des frais de déplacement et des frais engagés dans le cadre d' un mandat spécial, ainsi que les principales dispositions du règlement annexé dans le cahier des annexes relatives aux modalités de prise en charge et de contrôle de ces dépenses.

Les membres du comité syndical approuvent à l' unanimité le règlement des frais de déplacement.

11- Règlement intérieur du comité syndical

Emmanuel CHARIL indique que le règlement intérieur présenté reprend celui existant sous la précédente mandature, tout en apportant quelques clarifications à la marge. Ce document décrit de façon très claire le fonctionnement des différentes séances du syndicat.

Il attire l'attention des délégués sur le pouvoir d'initiative dont ils disposent, notamment à travers les questions écrites, les questions orales et le droit d'amendement. À ce titre, une amélioration est annoncée : les projets de délibération seront désormais transmis en même temps que le fascicule des rapports du Président, afin de permettre aux élus d'exercer leur pouvoir d'amendement en amont des séances, par écrit.

Il invite les délégués à se saisir davantage de ces outils démocratiques, comparables à ceux existant au niveau parlementaire, mais qui demeurent encore insuffisamment utilisés.

Jean-Luc DAVY précise que de manière exceptionnelle, certaines réunions du comité syndical pourront être organisées hors du siège du Syndicat si les circonstances l'imposent, comme c'est le cas actuellement en raison des travaux actuellement réalisés sur le site du Siéml à Ecoflant et du manque d'espace adapté sur le site d'Arobase. Il rappelle que les prochaines séances pourront se tenir dans différents sites du territoire, notamment au Vallon des Arts à Ecoflant, à l'espace Galilé à Saint-Léger-de-Linières, à Terra Botanica ou à l'hippodrome d'Eventard. Il indique que la séance du comité syndical du 30 juin se tiendra à Terra Botanica.

A la question de Gilles TALLUAU, délégué titulaire de la circonscription de Saumur Val de Loire qui s'interroge sur la tenue des comités syndicaux en visioconférence, Emmanuel CHARIL indique que cette configuration ne peut être retenue actuellement pour les raisons techniques liées au formalisme nécessaire afin de comptabiliser les votes à distance. Une évolution pourra intervenir en ce sens au cours de la mandature si telle est la volonté des élus.

Jean-Luc DAVY invite les délégués à privilégier leur participation en présentiel aux réunions du comité syndical. Il souligne que le renouvellement important de l'assemblée constitue une opportunité de favoriser les échanges entre élus et de permettre une meilleure appropriation du fonctionnement du Siéml.

Les membres du comité syndical approuvent le règlement intérieur à l'unanimité.

12- Délégation de pouvoirs consentie par le comité syndical au Président

Emmanuel CHARIL présente le projet de délibération relatif aux délégations consenties au Président. Il indique que ces délégations visent à garantir la continuité et la réactivité de l'action du Syndicat, tout en préservant le rôle du comité syndical dans les décisions les plus importantes, le Bureau n'ayant pas de pouvoir décisionnaire.

Il précise que plusieurs ajustements ont été apportés afin de tenir compte des bonnes pratiques observées dans d'autres syndicats et de mieux encadrer l'exercice des délégations. S'agissant de la commande publique, il indique que les marchés dépassant les seuils européens relèveront du comité syndical, tandis que le Président disposera des marges de manœuvre nécessaires pour assurer leur exécution et leur suivi.

Jean-Luc DAVY ajoute que les décisions prises en application des délégations qui lui sont accordées feront l'objet d'une information régulière du comité syndical au moyen d'un tableau récapitulatif présenté à chaque séance.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la délégation de pouvoirs consentie au Président.

Les commissions règlementaires

Les délibérations suivantes concernent l'instauration des commissions règlementaires qui seront installées lors du prochain comité syndical du 30 juin 2026.

Le Président expose pour chacune le règlement intérieur et les conditions de dépôt des listes pour la désignation de ses membres.

13- Commission d'appel d'offres (CAO)

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le règlement intérieur, la composition, le mode de scrutin et les conditions de dépôt des listes de la CAO.

14- La commission de délégation de services publics (CDSP)

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le règlement intérieur, la composition, le mode de scrutin et les conditions de dépôt des listes de la CDSP.

15- La commission consultative paritaire des services publics locaux (CDSPL)

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le règlement intérieur, la composition, le mode de scrutin et les conditions de dépôt des listes de la CDSPL.

16- La commission consultative paritaire pour la coordination des politiques énergétiques.

Emmanuel CHARIL attire l'attention des élus sur les modalités de désignation des représentants du Siéml appelés à siéger au sein de cette commission particulière. Les EPCI à fiscalité propre seront ensuite sollicités afin de désigner leurs représentants. Il souligne la nécessité de coordonner les candidatures afin de prévenir toute situation de double représentation.

Jean-Luc DAVY invite les élus à se rapprocher de leur EPCI afin d'articuler au mieux les différentes candidatures, non délégués du Siéml. Il précise que cette commission se réunit au moins une fois par an.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le règlement intérieur, la composition, le mode de scrutin et les conditions de dépôt des listes de la commission consultative paritaire pour la coordination des politiques énergétiques.

LES RÉGIES

Le syndicat gère quatre budgets annexes, correspondant aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), à la station GNV, au PCRS et aux réseaux de chaleur (SPPDCF), dont trois services publics industriels et commerciaux et un service public administratif. Ces régies autonomes, sans personnalité morale, doivent être dotées chacune d'un conseil d'exploitation en application du Code général des collectivités territoriales. Il est proposé que la composition de chacun des quatre conseils d'exploitation soit calée sur celle du Bureau en y intégrant ses seize membres, soit le président et les quinze vice-présidents, auxquels seraient ajoutés les quatre directeurs généraux adjoints au titre des personnalités qualifiées, le directeur général des services serait désigné en qualité de directeur des régies. La désignation est uninominale, mais directe et sans scrutin lorsqu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir.

L'institution des quatre régies et de leurs conseils d'exploitation est approuvée à l'unanimité, par délibérations distinctes, sans voix contre ni abstention. La composition complète de chacun des conseils d'exploitation sera arrêtée le 30 juin.

LES COMMISSIONS FONCTIONNELLES

Le Président présente le rôle et le fonctionnement des commissions fonctionnelles du Siéml. Il indique que ces instances constituent des lieux d'échange et de réflexion associant les élus et les services sur les principales thématiques d'intervention du Syndicat. Elles sont chargées de formuler des avis et des propositions destinées à éclairer les travaux du Bureau et du comité syndical.

Il précise que des groupes de travail pourront être constitués au sein de chaque commission afin d'approfondir certaines thématiques et d'accompagner la définition des orientations stratégiques du Syndicat.

Jean-Luc DAVY propose aux membres du comité syndical de porter à cinq le nombre de commissions fonctionnelles, en reconduisant les trois commissions existantes et en créant deux nouvelles commissions.

Raphaël BRUNET, délégué de la circonscription du Cholet s'interroge sur la distinction opérée entre la commission Transition énergétique qui traite notamment, des enjeux de mobilité et la commission Carburants décarbonés, qui traite notamment de la mobilité électrique.

Emmanuel CHARIL précise que dans la première commission, il s'agira d'évoquer les politiques visant à promouvoir la mobilité douce, en lien avec les intercommunalités, alors que dans la deuxième commission, les travaux seront centrés sur les enjeux liés à l'exercice de la compétence IRVE, dans un contexte où des efforts de rationalisation et de mutualisation seront nécessaires pour rentabiliser la gestion des bornes de recharge.

17- Constitution des commissions fonctionnelles

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le principe de la création des cinq commissions fonctionnelles présentées : la commission Réseaux, la commissions Transitions énergétiques, la commissions des Finances et de l'administration générale, la commission Mobilités, IRVE et bioGNV et la commission Numérique, gestion de la donnée et territoire connecté.

18- Détermination de la composition et des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres des commissions fonctionnelles

Le Président rappelle les principes de composition et de fonctionnement des commissions fonctionnelles du Siéml. Il propose que chaque commission soit composée du Président et de sept élus maximum du comité syndical. Les vice-présidents seront rattachés à la commission correspondant à leur délégation et les délégués pourront participer, à titre consultatif, aux travaux des commissions dont ils ne sont pas membres. Il est précisé qu'un élu pourra siéger dans plusieurs commissions.

Le Président expose les modalités de dépôt des candidatures pour la désignation des représentants du comité syndical au sein des commissions fonctionnelles. Il indique que l'élection des membres de ces commissions sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité syndical, prévue le 30 juin.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la composition des commissions et les conditions de dépôt de liste pour la désignation des membres.

19- Participation du Siéml à l'Entente régionale Territoires d'énergie des Pays de la Loire

Le Président présente aux membres du Comité syndical **Territoire d'énergie Pays de la Loire**, une entente régionale réunissant les quatre syndicats d'énergie de la région, le Département de la Sarthe et la Région des Pays de la Loire.

Cette structure de coopération a pour vocation de favoriser la définition de positions communes et la coordination des actions de ses membres afin de répondre de manière concertée aux enjeux de la transition énergétique.

Les orientations stratégiques sont définies par une conférence des élus, dont la présidence est assurée alternativement par chacun des syndicats d'énergie membres. Leur mise en œuvre opérationnelle est assurée par les directeurs généraux, notamment au travers du collège des directeurs et des groupes de travail techniques.

À titre d'information, le Président rappelle les trois axes prioritaires de coopération retenus par la précédente mandature : la coordination des réponses aux appels à projets ; l'élaboration de stratégies régionales cohérentes en matière de transition énergétique et le renforcement des relations avec les partenaires institutionnels.

Cette présentation permet aux nouveaux élus de prendre connaissance du rôle et du fonctionnement de cette instance régionale de coopération.

Le comité syndical prend acte de cette présentation.

20- Participation du Siéml au sein d'associations

Le Président présente aux membres du comité syndical les principales associations auxquelles adhère le Siéml, notamment la FNCCR, AMORCE et Air Pays de la Loire.

Il précise que la désignation des représentants du Syndicat au sein de ces associations sera proposée lors de la prochaine séance du comité syndical. Il indique par ailleurs que Philippe Bolo, ancien parlementaire, siégeait déjà au sein de la FNCCR dans le cadre de son mandat. Désormais maire d'Avrillé et délégué d'Angers Loire Métropole au Siéml, il continuera à représenter le Syndicat au sein de cette instance aux côtés du Président, compte tenu de son implication sur ces sujets

Le comité syndical prend connaissance de cette information.

21- Participation du Siéml au sein de plusieurs sociétés

Le Président présente les participations du Siéml dans plusieurs sociétés en lien avec ses missions d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables. La présentation détaillée de ces participations ainsi que la désignation des représentants du Syndicat au sein de leurs instances de gouvernance seront soumises au comité syndical lors de sa prochaine séance du 30 juin.

22- Règlement budgétaire et financier du Siéml

Le Président indique que le règlement budgétaire et financier constitue un document de référence qui rappelle les principales règles de gestion budgétaire et comptable du Siéml, notamment les modalités d'engagement et de liquidation des dépenses et des recettes, ainsi que les règles applicables aux amortissements et aux provisions.

Il précise la principale évolution qui concerne l'instauration du compte financier unique, qui sera présenté au comité syndical lors de sa prochaine séance du 30 juin. Il indique enfin que plusieurs délibérations relatives au fonctionnement opérationnel du syndicat seront soumises à l'approbation du comité syndical lors de la prochaine séance.

Le comité syndical approuve le règlement budgétaire et financier du Siéml.

23- Informations diverses et prochaines échéances

- Réunion de bureau : mardi 23 juin à 9 heures, au Novotel Angers Lac de Maine (ancien Mercure), proche du Grand-Maine.
- Prochain comité syndical : 30 juin, le matin à Terra Botanica ; l'après-midi, pose symbolique de la première pierre du Village des Syndicats sur le site du siège en reconstruction, en présence annoncée de M. le Préfet. Les élus des syndicats Eau de l'Anjou et 3R d'Anjou, appelés à rejoindre le site, seront invités.

- Forum de l'énergie : 25 septembre, journée principalement consacrée à l'électrification des usages en tant que vecteur de décarbonisation et à la présentation des travaux du syndicat, la commission consultative paritaire de l'énergie étant calée en début de journée.
- Plateforme des élus : les délégués sont invités à finaliser leur inscription à l'extranet ; Mme Élise TRICARD se tient à disposition pour toute difficulté d'accès ou de messagerie.
- Locaux : le syndicat compte 114 agents, pour des locaux conçus en 2015 pour une trentaine d'agents, ce qui justifie l'extension portée par le Village des Syndicats, destinée également à accueillir les syndicats Eau de l'Anjou et 3R d'Anjou.

Le Président invite les agents du Siéml présents dans la salle à se regrouper pour se présenter. Il les remercie pour la bonne organisation de cette séance.

La séance est levée à 11 h 50.